

Le président

Madame Rafika REZGUI
Maire
Hôtel de Ville
Place du 8 Mai 1945
BP 107
91383 CHILLY-MAZARIN CEDEX

*Direction Action Territoriale
Centre de Ressources et
d'Expertise
01 60 79 90 13*

N/Réf. : 2023-75/YC/mbo

Evry-Courcouronnes, le 28 août 2023

Madame le Maire, *Chère Rafika*

Nous avons examiné attentivement le dossier de révision générale du PLU de la commune de Chilly-Mazarin, arrêté par délibération du conseil municipal du 9 juin 2023 que nous avons reçu le 21 juin dernier pour avis.

Le dossier de révision du PLU de la commune, aborde dans différentes pièces, la thématique du développement économique. Nous retenons :

- une des orientations du PADD, qui vise à "assurer l'attractivité et le rayonnement de la fonction économique de la commune dans le sud de la métropole francilienne". En effet, les parcs d'activités de la ville devront répondre aux différents enjeux en termes de transition écologique, de mutation pour répondre aux besoins des entreprises du territoire ;
- l'OAP thématique dénommée Secteur OAP "Economique", qui s'inscrit dans une stratégie plus globale à l'échelle intercommunale.

En matière de commerce, le rapport de présentation brosse un portrait complet du tissu commercial chiroquois et des grandes polarités qui la composent. La préservation de l'offre commerciale de proximité fait l'objet d'une inscription au titre des linéaires de protection commerciale (article L151-16 du code de l'urbanisme).

Au regard des éléments fournis, j'ai le plaisir de vous annoncer que la CCI Essonne émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de révision générale du PLU de votre commune.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

A. Jedl

Patrick RAKOTOSON
Patrick RAKOTOSON